

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE

DALHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAL

Séance publique du: 25 avril 2013

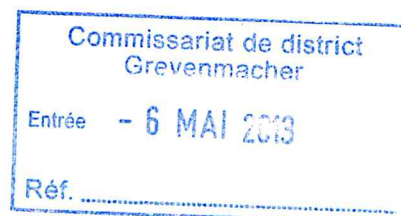
Annonce publique et convocation des conseillers : 17 avril 2013

Membres présents : M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. STEICHEN Frank et M. DICKEN Nicolas, échevins, Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela, M. ERNST René, Mme OLINGER Peggy et M. RIES Jean, conseillers, M. JUNG Luc, secrétaire.

Membres absents : a) excusé: Mme BLOOMER Tracy  
b) sans motif: /

Point de l'ordre du jour: 5.1

Objet: Tarif pour travaux de débardage



Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que l'administration communale est demandée à maintes reprises de procéder à des coupes d'arbres ou d'autres travaux de débardage dans les localités ou dans les alentours proches des localités de la commune ;

Considérant que la commune dispose des outils nécessaires pour réaliser ces travaux ;

Considérant que la commune ne peut plus réaliser ces travaux gratuitement ;

Considérant que le collège échevinal estime que l'introduction d'un tarif s'impose pour éviter un appel abusif à ce service fourni ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins que ces travaux sont partiellement exécutés pour garantir la sécurité et qu'il est très difficile de juger si ces travaux relèvent d'un intérêt privé ou tombent sous l'égide de la sécurité publique ;

Considérant que pour enrayer un accroissement des demandes de procéder à des travaux de débardage et pour éviter que la commune travaille gratuitement dans l'intérêt d'une personne privée, l'introduction d'un tarif de 85 €/heure (machine et homme) est devenu nécessaire ;

décide à l'unanimité des membres présents

de fixer un tarif pour travaux de débardage dans les localités et dans les alentours proches des localités à 85 €/heure (machine et homme).

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)  
Pour expédition conforme  
Dalheim, le 29 avril 2013

Le bourgmestre

Joseph HEISBOURG



Le secrétaire

Luc JUNG

